

**62010 - Soutien au développement touristique**

**Proposition d'attribution d'une subvention pour  
2019 à l'Association Terre d'Est et approbation  
des termes de la convention financière y afférant**

**Rapport n° CP/2019/113**

**Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

**Résumé :**

Dans le cadre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-21, le Département contribue à l'attractivité et au développement de son territoire par la promotion de l'excellence alsacienne.

A cette fin, il soutient des associations à vocation touristique qui contribuent à l'accueil, à la découverte du Département et à l'offre d'hébergement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à Terre d'Est (Coopérative de tourisme solidaire AJA).

Il propose également d'approuver les termes du projet de la convention financière afférente.

Le tourisme, compétence partagée, est générateur de croissance et constitue un atout majeur pour le développement et l'attractivité des territoires.

Le Département soutient des associations à vocation touristique qui contribuent, chacune dans son champ d'intervention, à la qualification de l'offre touristique et au développement des prestations en cohérence avec les attentes des publics.

Le tourisme associatif en Alsace représente près de 13% de l'offre d'hébergement global, soit 15 000 lits, et 11% des nuitées marchandes, soit 1,08 million de nuitées générant près de 60,5 M€ de dépenses indirectes.

L'AJA, agence de tourisme associatif, a été créée en 1989 de la volonté d'associations gestionnaires et/ou propriétaires de centres d'hébergement alsaciens à caractère socioéducatif et sans but lucratif, de se regrouper.

Depuis, cette structure a évolué en société coopérative et se nomme Terre d'Est.

Terre d'Est est devenue la première agence de tourisme associatif en France en animant un réseau de 20 centres en Alsace avec 2 383 lits. Près de 122 000 personnes ont été accueillies en 2014, soit 270 060 nuitées, générant un chiffre d'affaires de plus de 11 M€. Le montant de la dépense moyenne par nuitée s'élève à 56 €.

Une plateforme multiservices au profit des acteurs du tourisme associatif et solidaire alsaciens permet notamment de mettre en œuvre les actions suivantes :

- le développement de la promotion de la destination Alsace, de l'itinérance et du tourisme responsable ;
- la conception et le développement de projets et de produits (création de séjours éco-tourisme Alsace, de séjours handicaps, de séjours « classes mémoires », de projets cyclo-touristiques...)
- la commercialisation des produits ;
- le développement du numérique avec l'objectif de devenir la « Market place » du Tourisme social et solidaire ;

- la mise en œuvre d'un dispositif de gestion et d'appui au développement de ressources humaines (formation, postes mutualisés...) ;
- l'ingénierie des équipements : suivi, coordination et recherches de financement pour les rénovations et les investissements.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 s'établit à 700 650 €. Les recettes propres liées à l'activité de la coopérative représentent 74% du budget. Le financement public provient de fonds européens et de subventions de la Région et de l'Etat au titre de la convention interrégionale du Massif des Vosges. La subvention départementale viendrait en soutien d'actions de tourisme solidaire.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 18 avril 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2019 à Terre d'Est (Coopérative de tourisme AJA), une subvention, à même hauteur que celle attribuée en 2018, soit 18 300 €, et d'autoriser son président à signer la convention financière à conclure avec Terre d'Est.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22720	65-6574-94	18 300,00 €	18 300,00 €	18 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 18 300 € à Terre d'Est (Coopérative de tourisme AJA) au titre de son programme d'actions pour 2019. Elle approuve les termes du projet de convention à conclure avec l'organisme Terre d'Est pour permettre le versement de cette subvention dont le projet est annexé à la présente délibération.*

*Elle autorise son président à signer cette convention financière, conforme au règlement financier du Département et à conclure avec Terre d'Est (Coopérative de tourisme AJA).*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY